



FR

ASSEMBLEE GENERALE
69^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2011

UNIDROIT 2011
A.G. (69) 2 rév.
Original: anglais
octobre 2011

Point n° 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2011

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen complet des activités menées par UNIDROIT en 2011 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2010, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel et établir le degré de priorité à assigner à chaque activité</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2010 – A.G. (67)9 rev., A.G. (67)2, C.D. (89) 4(c), C.D. (89) 7 et 7 Add. 1 à 5</i>

Introduction

Programme de travail actuel

Activités législatives

1. *Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition*
2. *Projet de Protocole spatial*
3. *Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés*
 - a) *Principes et Règles sur la compensation des instruments financiers*
 - b) *Convention de Genève sur les titres*
 - c) *Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents*
4. *Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers*
5. *Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire*
6. *Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels*
7. *Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement*
 - a) *Aspects de droit privé du financement agricole*
 - b) *Cadre juridique pour l'entreprise sociale*

Introduction

1. Ces dernières années, divers Etats membres avaient exprimé un vif intérêt à l'égard des questions de fond relatives aux travaux d'UNIDROIT et avaient souhaité les suivre de plus près. En particulier, les Etats n'ayant pas de ressortissant siégeant au Conseil de Direction avaient également encouragé le Secrétariat à examiner les moyens de faciliter leur engagement actif dans les travaux d'UNIDROIT. En tant que première réponse, et sans préjudice des prérogatives du Conseil de Direction en vertu du Statut organique d'UNIDROIT, le Secrétariat a présenté en 2009 et 2010 des versions préliminaires du Rapport annuel sur les activités d'UNIDROIT parmi les documents soumis aux 65^{ème} et 67^{ème} sessions de l'Assemblée Générale respectivement. Ces rapports avaient ensuite été mis à jour, révisés et soumis au Conseil de Direction lors de ses 88^{ème} et 89^{ème} sessions pour approbation, conformément à l'article 11(3) du Statut organique d'UNIDROIT.

2. Lors de sa 90^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), dans le cadre de l'examen complet du Plan stratégique actuel, établi à l'origine par le Secrétariat en 2003, et de la nouvelle évaluation de ses méthodes de travail, le Conseil a décidé qu'il devrait dorénavant utiliser de façon systématique le pouvoir qu'il détient en vertu de l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT de demander aux représentants des Gouvernements membres qui n'ont pas de ressortissants au sein du Conseil de participer à ses séances à titre consultatif. Le Conseil a également demandé au Secrétariat de mettre la documentation pour les sessions du Conseil de Direction à la disposition de tous les Etats membres avant ladite session.

3. Suite à ces décisions, et afin d'éviter une duplication inutile de la documentation, le Secrétariat ne soumettra pas de version préliminaire du Rapport annuel des activités d'UNIDROIT en tant que document pour la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale qui se tiendra à Rome le 1^{er} décembre 2011. Le Rapport annuel sur les activités d'UNIDROIT en 2011 sera soumis comme document pour la 91^{ème} session du Conseil de Direction qui aura lieu à Rome du 7 au 9 mai 2012, conjointement avec la 70^{ème} session de l'Assemblée Générale.

4. Le présent document offre par conséquent seulement un résumé des actions menées en 2011 pour la mise en œuvre des activités législatives qui figurent au Programme de travail de l'Institut. De plus amples informations, ainsi que des indications relatives aux activités non législatives de l'Institut figureront dans le Rapport annuel qui sera publié en 2012. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, relatives aux ressources allouées aux divers projets et activités de l'Institut au courant de l'exercice financier 2011, sur la base du budget approuvé par l'Assemblée Générale à sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010). L'Annexe II quant à lui contient des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par le Secrétariat et leur allocation aux diverses activités au courant de l'exercice 2011.

Programme de travail actuel

5. Lors de sa 88^{ème} session (Rome, 20-23 avril 2009), le Conseil de Direction:

- a) a confirmé sa recommandation concernant le degré de priorité à assigner à la finalisation des projets suivants:
 - (i) la Convention sur les titres intermédiés;
 - (ii) les Chapitres supplémentaires aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international; et
 - (iii) l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap;

b) a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure au Programme de travail de l'Institut les travaux sur un Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents;

c) a pris note des fonctions de Dépositaire, des efforts de promotion et des activités non législatives menées par le Secrétariat et a confirmé leur position dans le Programme de travail de l'Institut.

6. L'Assemblée Générale a entériné ces recommandations lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009) (voir le document UNIDROIT 2009 – A.G. (65) 10, paras 18 - 27).

7. A sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), le Conseil de Direction a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure au Programme de travail pour la période triennale 2011-2013 les projets législatifs suivants, outre les projets en cours et reportés de la période triennale précédente ainsi que les activités non législatives permanentes (voir le document UNIDROIT 2010 – C.D. (89) Misc. 4):

a) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (89) 4(c))

b) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (89) 7 Add. 1)

c) Proposition d'un instrument sur la compensation des instruments financiers (C.D. (89) 7 Add. 2)

d) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (89) 7 Add. 3)

e) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement

(i) Aspects de droit privé du financement agricole (C.D. (89) 7 Add. 4)

(ii) Elaboration d'une proposition internationale de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale) (C.D. (89) 7 Add. 5)

8. L'Assemblée Générale a entériné ces recommandations et adopté le Programme de travail actuel lors de sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010).

9. A sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), le Conseil de Direction a appliqué les critères suivants en recommandant les degrés de priorité à assigner aux diverses activités inscrites au Programme de travail:

a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*

(i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres (jamais plus de deux)

(ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient aller de l'avant au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple parce que le Secrétariat obtient des fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources dans le budget régulier; et

(iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*

(i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet;

(ii) "*priorité moyenne*" – pas plus de 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet; et

(iii) "*priorité basse*" – pas plus de 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet.

c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont autrement nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "priorité élevée", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières spécifiquement attribuées.

Activités législatives ¹

1. *Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition ****

10. La troisième édition des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (connus sous le nom de "Principes d'UNIDROIT 2010") a été adoptée par le Conseil de Direction lors de sa 90^{ème} session. Le Conseil a autorisé sa publication et promotion dans le monde entier.

11. Après un dernier examen approfondi de l'ensemble du texte, les Principes d'UNIDROIT 2010 ont été publiés en été 2011. Le Secrétariat a depuis été impliqué dans la préparation d'une série de manifestations visant à promouvoir les Principes d'UNIDROIT 2010 dans les différentes régions du monde. Le Groupe de travail chargé de la préparation de chapitres additionnels aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ne se réunira pas au cours de la période triennale 2011-2013.

2. *Projet de Protocole spatial ****

12. Lors de sa 90^{ème} session, le Conseil de Direction a pris note des progrès remarquables effectués pendant l'année écoulée par le Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap et a autorisé la transmission du projet de Protocole à une Conférence diplomatique pour adoption. La Conférence diplomatique se tiendra à Berlin du 27 février au 9 mars 2012 à l'invitation du Gouvernement allemand.

13. En 2011, le Secrétariat a préparé la documentation et organisé la 5^{ème} session du Comité d'experts gouvernementaux (Rome, 21-25 février 2011), préparé la documentation pour la Conférence diplomatique et entrepris un certain nombre d'autres tâches liées à la préparation de la Conférence. Les activités du Secrétariat après la Conférence diplomatique se concentreront sur l'établissement du Registre international en vertu du Protocole et sur la promotion en vue de son entrée en vigueur rapide.

¹ Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée * * * – moyenne * * – basse *.

3. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

a) Principes et Règles sur la compensation des instruments financiers ***

14. Ce projet a été inclus au Programme de travail approuvé par l'Assemblée Générale en 2010 comme sujet prioritaire. Le Secrétariat a depuis organisé deux sessions d'un comité d'étude (Rome, 18-21 avril et 13-15 septembre 2011). Une troisième session aura lieu à Rome du 7 au 9 février 2012. Le Conseil de Direction sera appelé à donner son avis sur l'éventuelle soumission du projet à un Comité d'experts gouvernementaux, ainsi que sur le calendrier.

15. Ce projet bénéficie d'une contribution extrastatutaire de la Fédération allemande des banques, obtenue grâce aux bons offices du Ministère allemand de la justice. Ce financement a permis de recruter une personne pour travailler spécifiquement sur ce sujet et de couvrir d'autres dépenses liées au projet comme par exemple des études d'experts et des coûts de conférence.

b) Convention de Genève sur les titres ***

16. Le texte final de la version révisée du Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres") et le mémorandum des déclarations préparé par le Secrétariat pour aider les Etats contractants dans la formulation de leurs déclarations en vertu de la Convention ont été achevés en 2011. Le Commentaire officiel sera publié au courant du premier trimestre 2012.

17. Les activités du Secrétariat au cours de la période triennale 2011-2013 porteront principalement sur la promotion de la Convention.

c) Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents **/*

18. La portée éventuelle d'un futur Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents a fait l'objet d'un premier débat lors de la première réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre (Rome, 6-8 septembre 2010) tenue après la Conférence diplomatique de Genève pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés à laquelle il avait été créé.

19. En attendant la publication du Commentaire officiel sur la Convention de Genève sur les titres, le Secrétariat a continué en 2011 à solliciter des avis sur les éventuels sujets qui pourraient être traités dans un tel guide législatif et a révisé et traduit un document préparatoire indiquant les questions non traitées dans la Convention. Le Secrétariat envisage d'organiser un second tour de discussion sur la portée du guide législatif envisagé lors de la seconde réunion du Comité qui se tiendra à Rio de Janeiro les 27 et 28 mars 2012.

4. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers **/*

20. En 2011, le Secrétariat a poursuivi les consultations informelles dont il avait été chargé en vue de vérifier le besoin et la viabilité de tels instruments. Une réunion spéciale se tiendra à Rome le 10 novembre 2011 à laquelle des universitaires, de représentants de Gouvernements, d'organisations internationales et des experts de l'industrie ont été invités.

5. Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire **/*

21. En 2011, le Secrétariat a poursuivi les consultations informelles dont il avait été chargé en vue d'évaluer la nécessité et la viabilité de travaux futurs dans ce domaine. Une réunion spéciale se tiendra à Rome le 10 novembre 2011 à laquelle des universitaires, de représentants de Gouvernements, d'organisations internationales et des experts de l'industrie ont été invités.

6. Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels *

22. Les Secrétariats d'UNIDROIT et de l'UNESCO ont poursuivi en 2011 leur coopération en vue de l'élaboration de dispositions législatives modèles définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts. Le groupe d'experts établi par les deux Secrétariats s'est réuni à trois reprises entre septembre 2010 et juin 2011 pour élaborer un projet de dispositions modèles accompagnées de lignes directrices explicatives. Le rapport de groupe d'experts a été présenté à l'UNESCO en juillet 2011 et le sera très prochainement au Conseil de Direction d'UNIDROIT. Ces dispositions, qui visent à faciliter la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995, seront mises à la disposition des Etats qui pourront les considérer lors de l'élaboration ou du renforcement de leur législation nationale.

7. Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement

a) Aspects de droit privé du financement agricole *

23. Le Secrétariat organise un Colloque intitulé "La promotion de l'investissement pour la production agricole: aspects de droit privé", qui se tiendra au siège d'UNIDROIT du 8 au 10 novembre 2011. Il est destiné à explorer la nature de la contribution qu'UNIDROIT pourrait apporter aux efforts qui sont engagés au niveau international en vue d'atteindre les objectifs globaux de sécurité alimentaire, dans le cadre de son mandat et de son expertise en matière de formulation de règles uniformes de droit privé et avec les méthodes de droit comparé appliquées à ses travaux.

b) Cadre juridique pour l'entreprise sociale **/*

24. Ce sujet a été inséré au Programme de travail à la suite d'une suggestion de l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), étant entendu que cette dernière obtiendrait le financement nécessaire auprès de donateurs externes. Aucun progrès n'a été réalisé en 2011.

**Dépenses – Mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2011)**

Degré de
priorité

1	Principes d'UNIDROIT			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 54.409,65	
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	15.316,87	
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	1.100,00	
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	29.787,91	
		Impression de publications (Ch. 5)	12.750,00	
		Correspondance (Ch. 6.3)	2.348,60	
	Total		€ 115.713,03	
2	Projet de Protocole spatial			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€ 40.633,60	
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	39.037,37	
	Coût des réunions	CEG: locaux de la FAO (Ch. 1.5)	18.024,00	
		Interprétation (Ch. 6.5)	4.300,00	
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	33.775,74	
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	2.244,24	
	Total		€ 138.014,95	
3	Convention de Genève sur les titres			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	5.489,64	
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	4.728,08	
		Préparation d'études / consultants (Ch.2.2)	7.500,00	
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	28.720,44	
	Total		€ 46.438,16	
4	Guide législatif susceptible d'accroître les transactions sur les marchés émergents			**/*
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	5.489,64	
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	2.364,04	
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	14.622,03	
	Total		€ 22.475,70	

5	<i>Principes et règles sur la compensation des instruments financiers</i>			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	10.979,27
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		10.638,18
	Coût des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)		12.032,02
	Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.6)		1.630,31
	Total		€	35.279,78
6	<i>Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap</i>			**/*
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€	35.947,87
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		5.694,51
	Coût des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6)		1.200,00
		Missions des experts (Ch. 1.5)		2.200,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		2.658,55
	Total		€	47.700,93
7	<i>Possible future Work on Liability for Satellite-based Services</i>			**/*
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	42.716,54
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		6.782,68
	Coût des réunions	Services techniques (Ch. 6.5)		860,00
		Missions des experts (Ch. 1.5)		1.207,00
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		2.273,88
	Total		€	53.840,09
8	<i>Aspects de droit privé du financement agricole</i>			*
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	50.760,36
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		11.086,11
	Coût des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6)		5.192,00
		Missions des experts (Ch. 1.6)		12.700,00
	Total		€	79.738,47
9	<i>Dispositions modèles sur la protection des biens culturels</i>			*
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	26.671,77
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		2.364,04
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		2.414,54
	Total		€	31.450,35
10	<i>Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap</i>			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	38.503,36
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		8.152,41
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		5.317,10
	Total		€	51.972,87

11	Promotion et mise en œuvre			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	123.221,37
	Coût des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)		1.979,29
		Interprétation / services techniques (Ch. 6)		1.000,00
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		3.082,96
	Total		€	129.283,62
12	Coopération juridique			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	15.086,97
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		2.337,83
	Total		€	17.424,80
13	Programme de bourses de recherche / Programme de stages			***
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	33.176,28
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		41.658,28
	Autre	Bourses (Ch. 11)		10.000,00
	Total		€	84.834,56
14	Bibliothèque d'UNIDROIT			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	10.010,76
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		173.396,66
		Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch.2.2)		12.000,00
	Acquisitions	Achat de livres et de revues, reliure, logiciel (Ch.9)		109.600,00
	Total		€	305.007,42
15	Publications			***/**
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	78.422,02
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		79.165,94
	Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		3.862,72
		Impression de publications (Ch. 5)		11.250,00
	Total		€	172.700,69
16	Site Internet et Bibliothèques dépositaires			**
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	29.319,80
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		591,01
	Total		€	29.910,81
17	Base de données UNILAW			**
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	€	29.360,99
	Total		€	29.360,99

18	<i>Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance</i>			***
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	€	81.629,82
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		116.886,56
	Coût des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6)		12.460,00
		Conseil de Direction et Comité Permanent (Ch. 1.1)		37.760,65
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		6.773,93
		Commissaire aux comptes (Ch. 1.4)		3.641,00
		Représentation (Ch. 6.4)		2.000,00
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)		29.195,74
	Total		€	290.347,70
19	<i>Administration, services d'appui et gestion des locaux</i>			***
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires(Ch. 2. 1, 3.1)	€	50.563,46
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		136.166,60
	Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		4.776,68
	Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7)		129.885,77
		Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4)		2.500,00
		Assurance accidents (Ch. 3.2)		8.471,60
		Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2)		38.000,00
		Divers (Ch. 6.6)		2.000,00
	Dépense imprévue	Tribunal administratif (Ch. 1.3)		23.874,94
	Total		€	396.239,05
	Total		€	2.077.733,96

UNIDROIT - Informations sur les contributions extrabudgétaires en 2011

		Reçu ¹	Dépensé ²	Solde ³
Projet de Protocole spatial	€			
Recettes				
<i>Excédent reporté de 2010</i>				
Donateur	Agence spatiale allemande	8.333,00		
	<i>UK Foundation for International Uniform Law</i>	5.857,08		
	<i>UK Foundation for International Uniform Law</i>	2.467,34		
	<i>American Foundation for International Uniform Law</i>	8.287,22		
	Agence spatiale allemande	9.721,33		
	<i>UK Foundation for International Uniform Law</i>	5.000,00		
	<i>American Foundation for International Uniform Law</i>	9.721,33		
Dépenses				
Coûts en personnel	Salaire d'un chercheur associé		50.000,00	
Total		€ 49.387,30	50.000,00	-612,70

Principes sur la compensation des instruments financiers		€	Reçu	Dépensé	Solde
Recettes					
Donateur	Association des banques allemandes	€	99.946,22		
Dépenses					
Coûts en personnel	Fonctionnaire associé			26.813,00	
Coûts pour conférences	Voyages des experts			7.583,44	
Documentation / traduction	Préparation d'études par des consultants			20.000,00	
Total		€	99.946,22	54.396,44	45.549,78

Colloque sur Droit privé et Agriculture		€	Reçu	Dépensé	Solde
Recettes					
Donateur	<i>American Foundation for International Uniform Law</i>		9.800,00		
Dépenses					
Coûts pour conférences	Voyages des experts			9.800,00	
Total		€	9.800,00	9.800,00	0,00

Programme de bourses de recherche		€	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
Donateur	Gouvernement néerlandais		3.000,00		
	<i>UK Foundation for International Uniform Law</i>		5.582,51		
	Transnational Law and Business University (Séoul)		7.034,46		
	Membres du Conseil de direction		475,00		
	Membres du Secrétariat		1.000,00		
Dépenses					
Autre	Bourses (Ch. 11.0)			13.800,00	
Total		€	17.091,97	13.800,00	3.291,97

Bibliothèque d'UNIDROIT		€	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
Donateur	Institut Max Planck (Hambourg) ⁴		4.000,00		
	Institut Max Planck (Hambourg) ⁵		1.500,00		
Dépenses					
Formation				1.500,00	
Achat de livres, revues périodiques juridiques, reliure, logiciel				4.000,00	
Total		€	5.500,00	5.500,00	0,00

Base de données UNILAW		€	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
	<i>Excédent reporté de 2010</i>		10.920,53		
Donateur	Fondation de droit uniforme		41.000,00		
Dépenses					
Coûts en personnel	<i>Assistant à temps partiel</i>			22.000,00	
Documentation	Préparation site Internet			2.000,00	
Total		€	51.920,53	24.000,00	27.920,53

TOTAL		€	233.646,02	157.496,44	76.148,58
--------------	--	---	-------------------	-------------------	------------------

¹ Recettes prévues au 31 décembre 2011

² Dépenses prévues au 31 décembre 2011

³ Solde prévu au 31 décembre 2011

⁴ Valeur estimée des donations en nature (100 livres)

⁵ Bourse de recherche allouée à un membre du personnel

